

Ministère  
de  
l'Instruction Publique  
et des Cultes.

Commission  
de la  
TOPOGRAPHIE DES GAULES.

Les réponses doivent être adressées  
directement au Président sous le couvert  
du Ministre.

Paris, le 17 mai

1859

Monsieur le Secrétaire général,

Son Excellence M<sup>r</sup> le Ministre de l'Instruction publique nous  
a ~~envoyé~~<sup>notifié</sup> signalé au Secrétariat du Ministère les demandes à  
adresser à M<sup>m</sup>. les Recteurs en vue de compléter le renseignement dont  
la Commission de la topographie de Gaule a besoin. Nous avons pu, gr<sup>a</sup> à plusieurs  
de ces nombreux ouvrages dont une partie notable est due à l'intervention de  
M<sup>m</sup> les Recteurs de Douai et de Clermont. nous vos prier, donc, Monsieur  
le Secrétaire général d'informer les honorables fonctionnaires de la reconnaissance  
qu'il a la Commission pour leur bienveillant concours. Mais en même temps  
nous nous permettons de vos faire remarquer que par gr<sup>a</sup> aucun ouvrage  
ne nous est parvenu de l'Académie de Bordeaux, de ~~Limoges~~ et de  
Montpellier et nous vos prions d'engager M<sup>m</sup> les Recteurs à provoquer  
sous le patron de leurs subordonnés soit les Sociétés Archéologiques, soit  
enfin des Antiquaires émérites habitant leurs circonscriptions et relevant  
de redécouvertes archéologiques, des essais de cartes anciennes, ou des  
Mémoires. La Commission manque, en particulier, d'informations  
récentes pour les Départements dont les noms suivent. Haute et Basse  
Alpes, Ardèche, Ardennes, Aveyron, ~~Charente~~, Charente inférieure,  
Creuse, Dordogne, Eure et Loir, Finistère, Gers, Gironde, Hérault,  
Indre, Indre et Loire, ~~Ille~~, Landes, Lot, Lot et Garonne, Lozère,  
Haute marne, Morbihan, Orne, Haute et Basse Pyrénées, Puy  
de Dôme, Tarn, Tarn et Garonne.



